



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3800^e séance

Lundi 14 juillet 1997, à 11 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Mme Hjelm-Wallén	(Suède)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Sáenz Brolley
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Da Rosa
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	Portugal	M. Monteiro
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1997/506)

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Croatie (S/1997/487)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1997/506)

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Croatie (S/1997/487)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique, de la Croatie, de l'Allemagne et de l'Italie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šimonović (Croatie) prend place à la table du Conseil; M. Reyn (Belgique), M. Metscher (Allemagne) et M. Terzi di Sant'Agata (Italie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Croatie, document S/1997/487, et du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, document S/1997/506.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/537, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil, et du document S/1997/538, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Portugal, la Fédération de Russie, la

Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. La République de Corée s'est également portée coauteur du projet de résolution figurant dans le document S/1997/538.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/522, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 juillet 1997, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur les deux projets de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre aux voix les projets de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1997/537.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1119 (1997).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1997/538.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1120 (1997).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 20.